



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Restructuration et extension du collège Foch à Haguenau

Rapport n° CP/2015/243

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administratif

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a procédé à l'extension et à la restructuration du collège Foch à Haguenau, mis en service en septembre 2014. Le présent rapport vise à conclure plusieurs protocoles transactionnels avec les sociétés titulaires des marchés de travaux. Les prestations supplémentaires n'ont pas fait l'objet d'avenant en raison d'impératif de livraison du chantier pour la rentrée scolaire.

Les protocoles ont pour objet de régler financièrement différentes prestations supplémentaires qui n'ont pas été prises en compte par voie d'avenant, du fait de retard de transmission d'informations par le maître d'œuvre concernant les travaux supplémentaires. Le chantier devait impérativement être réceptionné pour la rentrée 2014.

Par ailleurs, en raison de l'allongement de la durée du chantier de 10 mois par rapport au marché de base et à l'avenant n°1, le pilote de chantier TPF Ingénierie a sollicité une prise en charge du coût supplémentaire de sa mission à hauteur du coût du mois supplémentaire de chantier, tel que prévu dans l'avenant n°1 c'est-à-dire 24 600 € TTC. Après négociation, la prestation a été ramenée à un montant de 18 998 € TTC.

Je vous propose d'accepter la prise en charge par le Département du Bas-Rhin des prestations supplémentaires avec les sociétés titulaires des marchés.

Aussi, je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer les protocoles transactionnels joints au rapport, avec les sociétés ci-dessous :

- BILFINGER pour un montant de 6 427,20 euros TTC
- MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 1 101,84 euros TTC
- CDRE pour un montant de 14 056,40 euros TTC
- DECOPEINT pour un montant de 5 245,20 euros TTC
- DESAUTEL pour un montant 831,02 euros TTC
- EIE pour un montant 21 336,12 euros TTC
- HUNSINGER pour un montant 2 274 euros TTC
- MARWO pour un montant 3 645,60 euros TTC
- OTIS pour un montant 581,50 euros TTC
- RIED ETANCHE pour un montant 5 580,96 euros TTC
- SCE CARRELAGE pour un montant 3 228 euros TTC
- THERMO CONCEPTS pour un montant de 2 874,09 euros TTC
- TPF Ingénierie pour un montant 18 998 euros TTC.
- EUROVIA/ THIERRY MULLER pour un montant de 8 624,22 euros TTC.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- autorise le président du Conseil Départemental à signer les protocoles transactionnels joints à la délibération, avec les sociétés BILFINGER, MANUTAN COLLECTIVITES, CDRE, DECOPEINT, DESAUTEL, EIE, HUNSINGER, MARWO, OTIS, RIED ETANCHE, SCE CARRELAGE, THERMO CONCEPTS, TPF Ingénierie et EUROVIA /THIERRY MULLER.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY